

## Professionnels de la rééducation

### Contexte national

L'activité de rééducation-réadaptation repose sur des savoir-faire très diversifiés et mobilise aussi bien les professionnels du soin, que de l'accompagnement social. On dénombre en France 1 900 médecins de médecine physique et de rééducation, mais de nombreux auxiliaires médicaux sont également concernés par cette activité [1]. La France métropolitaine compte ainsi (au 1<sup>er</sup> janvier 2006) 62 000 masseurs-kinésithérapeutes, 16 600 orthophonistes, et 2 700 orthoptistes, trois professions paramédicales exerçant leur activité sur prescription médicale (fig. 1) [2].

Le quota qui détermine le nombre d'étudiants admis en formation de masseur-kinésithérapeute a été réévalué et a atteint 1 700 en 2004-2005 [3]. Les modes d'organisation des études sont variables selon les régions, la première année de formation étant, dans certaines universités, commune avec le premier cycle des études médicales (PCEM1). La forte demande pour ce type de cursus incite les étudiants à recourir à des préparations spécialisées privées (environ un étudiant sur deux en 2004). Parmi les nouveaux installés, il faut également prendre en compte les diplômés formés dans d'autres pays de l'Union européenne (1 200 en 2003), dont une majorité de Français. Dans ce contexte, la Drees ne prévoit pas une baisse des effectifs pour cette profession dans les années à venir [4]. Les formations de masseurs-kinésithérapeutes sont délivrées au sein d'écoles privées ou à l'université. Quant aux orthophonistes et aux orthoptistes, ils sont essentiellement formés dans les universités, au sein des facultés de médecine.

Le rythme de croissance annuel (1996-2006) des effectifs est relativement élevé, un peu plus de 3 % pour les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes, et 4 % pour les orthoptistes [2, 5].

Orthophonistes et orthoptistes sont des professions essentiellement féminines, respectivement 96 % et 92 % des effectifs en 2006 [2]. En revanche, la majorité des masseurs-kinésithérapeutes sont des hommes, même si les femmes sont de plus en plus nombreuses à exercer cette profession (45 %). Elles sont majoritaires (58 %) parmi les nouveaux inscrits en formation en 2004 [3].

On observe, comme pour les autres professions de santé, des écarts très importants de densité par habitant selon les zones géographiques. L'Ile-de-France et les départements du sud ont les plus fortes densités. En ce qui concerne les masseurs-kinésithérapeutes, les situations extrêmes sont celles de la région Haute-Normandie (62 praticiens pour 100 000 habitants) et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (149) [2].

Pour ces trois métiers de la rééducation, l'exercice libéral est nettement majoritaire : 79 % pour les orthophonistes, 79 % pour les masseurs-kinésithérapeutes et 74 % pour les orthoptistes [2]. De nombreux professionnels ont cependant une activité mixte, et exercent aussi bien en cabinet libéral que dans des établissements de santé ou au sein de structures médico-sociales.

D'après les chiffres de l'assurance maladie, les effectifs de masseurs-kinésithérapeutes (43 000), orthophonistes (11 600) et orthoptistes libéraux (1 600) ont progressé

depuis 1996 à un rythme relativement élevé, respectivement + 2,7 %, + 3,7 %, et + 2,6 % (fig. 3) [6, 7]. Chaque kinésithérapeute voit en moyenne chaque année 253 patients différents en activité libérale, un orthophoniste 96 personnes, et un orthoptiste 533. Mais ces moyennes cachent, pour chaque profession, des disparités très fortes entre départements, qui ne reflètent pas toujours les variations de densité de professionnels par habitant. Ainsi, la file active moyenne d'un masseur-kinésithérapeute libéral est de 406 patients par an en Sarthe contre seulement 155 en Haute-Corse. Les écarts sont beaucoup plus importants encore pour les orthoptistes (de un à huit) et pour les orthophonistes (de un à dix) [8].

Des modifications sont intervenues en 2002 dans la nomenclature des orthoptistes. Ces derniers ont maintenant la possibilité d'effectuer sur prescription médicale, et dans le cadre d'indications précises, la "détermination subjective et objective de l'acuité visuelle", c'est-à-dire l'examen de réfraction oculaire qui permet au médecin de prescrire des lunettes. Une nouvelle organisation se met en place progressivement dans certains cabinets médicaux et les établissements de santé, permettant à des orthoptistes d'intervenir auprès d'ophtalmologistes pour effectuer ces examens [9]. Cette évolution vise à répondre à la baisse du nombre d'ophtalmologistes, mais également à prendre en compte les besoins liés au vieillissement (malvoyance). La profession d'orthoptiste reste toutefois numériquement peu importante et son effectif est actuellement insuffisant pour faire face à ces nouveaux besoins.

### Dans les Pays de la Loire

■ 2 850 masseurs-kinésithérapeutes, 800 orthophonistes et 139 orthoptistes exercent leur activité dans les Pays de la Loire (fig. 1) [2].

■ La région se trouve dans une position moyenne en matière de densité de professionnels par habitant : au 12<sup>e</sup> rang pour les masseurs-kinésithérapeutes, et au 9<sup>e</sup> pour les orthophonistes comme pour les orthoptistes [2].

■ A l'intérieur de la région, la Loire-Atlantique est le département qui a la plus forte densité pour ces trois métiers (supérieure à la moyenne nationale). La Mayenne est le département le moins pourvu (fig. 1) [2].

■ Les deux centres de formation des orthophonistes et des orthoptistes de la région dépendent du CHU de Nantes. Pour les masseurs-kinésithérapeutes, la seule formation est délivrée par une école privée nantaise [10].

■ En secteur libéral, la croissance des effectifs a été beaucoup plus importante dans les Pays de la Loire qu'au plan national. Depuis 1996, l'effectif des masseurs-kinésithérapeutes libéraux a progressé de 3,2 % par an dans la région, celui des orthophonistes de 5,7 %, et celui des orthoptistes de 3,5 % (fig. 3) [6, 7].

### 1 Professionnels de la rééducation

Pays de la Loire, France métropolitaine (01/01/2006)

	France métrop.	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Masseurs-kinésithérapeutes	61 999	2 853	1 248	594	160	356	495
% libéraux	79 %	79 %	79 %	81 %	74 %	76 %	82 %
Densité <sup>1</sup>	102	84	103	78	54	65	85
Orthophonistes	16 551	812	397	173	45	90	107
% libéraux	79 %	82 %	83 %	83 %	67 %	79 %	82 %
Densité <sup>1</sup>	27	24	33	23	15	16	18
Orthoptistes	2 679	139	72	30	5	20	12
% libéraux	74 %	58 %	50 %	60 %	100 %	65 %	67 %
Densité <sup>1</sup>	4,4	4,1	6,0	4,0	1,7	3,7	2,1

Source : ADELI (DREES)  
<sup>1</sup> densité pour 100 000 habitants

### Rang au niveau national

La région des Pays de la Loire se situe dans une position moyenne en matière de densité de professionnels de la rééducation. Elle occupe le 12<sup>e</sup> rang des régions françaises pour les masseurs-kinésithérapeutes (fig. 4) et le 9<sup>e</sup> rang pour les orthophonistes et les orthoptistes.

### 2 Les métiers de la rééducation exerçant à titre libéral

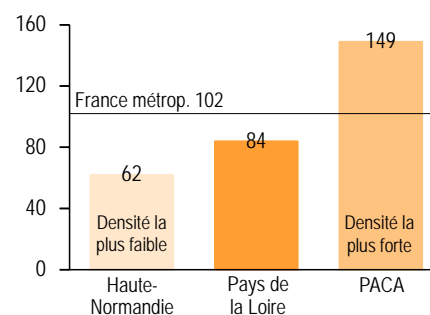
Pays de la Loire, France métropolitaine (31/12/2004)

	France métrop.	Pays de la Loire	Loire-Atlant.	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Masseurs-kinésithérapeutes	43 002	2 039	885	432	112	250	360
Densité <sup>1</sup>	71	61	74	57	38	46	62
Orthophonistes	11 630	605	289	135	33	67	81
Densité <sup>1</sup>	19	18	24	18	11	12	14
Orthoptistes	1 552	67	29	16	3	11	8
Densité <sup>1</sup>	2,6	2,0	2,4	2,1	1,0	2,0	1,4

Source : SNIR (CNAMTS)  
<sup>1</sup> densité pour 100 000 habitants

### 5 Nombre de masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants

(01/01/2006)



Source : ADELI (DREES)

### 3 Evolution des effectifs des métiers de la rééducation exerçant à titre libéral

Pays de la Loire, France métropolitaine (31/12/1996 - 31/12/2004)

	Masseurs-kinésithérapeutes	Orthophonistes	Orthoptistes
1996	1 581	388	51
2004	2 039	605	67
TCAM 1996/2004	3,2 %	5,7 %	3,5 %
France métrop. TCAM 1996/2004	2,7 %	3,7 %	2,6 %

Source : SNIR (CNAMTS)

### 4 Evolution de l'activité des professionnels de la rééducation exerçant à titre libéral (APE) Nb moyen d'actes ou de coef. par professionnel

Pays de la Loire, France métropolitaine (1996 - 2004)

	France métrop.	Pays de la Loire		TCAM PDL 1996-2004
	2004	1996	2004	
<b>MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES</b>				
AMS (Actes)	1 978	///	2 209	///
AMK (Actes)	2 083	///	1 891	///
AMC (Actes)	146	///	144	///
AMS (coef.)	14 765	///	16 185	///
AMK (coef.)	16 025	///	14 382	///
AMC (coef.)	1 073	///	1 061	///
<b>ORTHOPHONISTES</b>				
AMO (Actes)	1 652	1 577	1 606	0,2 %
AMO (coef.)	19 521	17 554	18 664	0,8 %
<b>ORTHOPTISTES</b>				
AMY (Actes)	2 702	2 775	3 084	1,3 %
AMY (coef.)	15 986	14 877	18 956	3,1 %

Source : SNIR (CNAMTS)

### Définitions

**ADELI** : Automatisation DEs Listes, système d'information national des professionnels de santé à exercice réglementé de la Drees (voir sources).

**Densité** : nombre de professionnels de la rééducation pour 100 000 habitants.

**Nomenclature générale des actes professionnels (NGAP)** :

AMS : actes de rééducation des affections orthopédiques et rhumatologiques des masseurs-kinésithérapeutes.

AMK : actes de rééducation en ambulatoire des masseurs-kinésithérapeutes.

AMC : actes de rééducation pratiqués dans une structure de soins ou un établissement par les masseurs-kinésithérapeutes.

AMO : actes des orthophonistes.

AMY : actes des orthoptistes.

**Orthoptiste** : professionnels de santé qui participent au dépistage, à la rééducation et à la réadaptation des troubles de la vision.

**Professionnels de la rééducation** : ces différents tableaux ne sont pas exhaustifs et ne recensent pas tous les médecins et auxiliaires médicaux impliqués dans les soins de rééducation.

**Professionnels de santé libéraux** : des différences apparaissent entre le dénombrement des professionnels de santé libéraux effectué par le ministère chargé de la santé (fig. 1), et par l'assurance maladie (fig. 2) qui tiennent aux méthodes de recensement et aux définitions utilisées.

**SNIR** : Système national interrégimes (voir sources).

**TCAM** : taux de croissance annuel moyen.

## Professionnels de la rééducation

### Sources

1. Les médecins. Estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2005.  
D. Sicart. *Document de Travail, Série Statistiques*, Drees, n° 88, octobre 2005, 99 p.
2. Les professions de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2006.  
D. Sicart. *Document de Travail, Série Statistiques*, Drees, n° 97, mai 2006, 65 p.
3. La formation aux professions de la santé en 2004.  
R. Marquier. *Document de Travail, Séries Statistiques*, Drees, n° 86, août 2005, 223 p.
4. Les masseurs-kinésithérapeutes en France. Situation en 2002 et projections à l'horizon 2020.  
S. Darriné. *Etudes et Résultats*, Drees, n° 242, juin 2003, 8 p.
5. Annuaire des statistiques sanitaires et sociales 1997.  
SESI. Ed. La Documentation française, 1997, 394 p.
6. SNIR 2004, Cnamts
7. SNIR 1996, Cnamts
8. Le secteur libéral des professions de santé en 2004.  
Cnamts. *Carnets Statistiques*, n° 112, 2006, 157 p.
9. Mission "Coopération des professions de santé : le transfert de tâches et de compétences".  
Y. Berland. Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, 2003, 57 p.
10. L'emploi et la formation dans le secteur sanitaire et social dans les Pays de la Loire.  
ORS des Pays de la Loire, 2005, 166 p.

### Pour en savoir plus

- Projections du nombre de masseurs-kinésithérapeutes en activité en France à l'horizon 2020. Sources, méthode, principaux résultats.  
S. Darriné. *Document de Travail, Série Etudes*, Drees, n° 34, septembre 2003, 38 p.
- Les masseurs-kinésithérapeutes dans les régions.  
S. Audric. *Etudes et Résultats*, Drees, n° 110, avril 2001, 8 p.